

Direction des Etudes des
Répertoires et des Statistiques

TABLEAU DE BORD

juin 2014

**Les accidents et maladies
professionnelles
du régime des non-salariés agricoles
au premier trimestre 2013**

Juin 2014

Tableau de bord

Les accidents et maladies professionnelles du régime des non-salariés agricoles 1^{er} trimestre 2013

DIRECTION DES ETUDES, DES REPERTOIRES
ET DES STATISTIQUES

Directeur de la publication :

pelc.alain@ccmsa.msa.fr

Département "Retraite-Famille- Observatoire
des risques professionnels agricoles (ORPA)
- Accidents du travail"

Responsable : Rakhsat SLEIMAN

sleiman.rakhsat@ccmsa.msa.fr

Étude réalisée par :

Michèle BONNET

bonnet.michele@ccmsa.msa.fr

Jean-Claude CHRETIEN

chretien.jean-claude@ccmsa.msa.fr

Mise en page : □

Marie-Claude MASTAIN

Diffusion :

Claudine GAILLARD

gaillard.claudine@ccmsa.msa.fr

Mireille MEDELICE

medelice.mireille@ccmsa.msa.fr

Sommaire

| | |
|--|----|
| Sources de données | 5 |
| Le champ de la population | 5 |
| Données présentées | 5 |
| 1. Une baisse de - 3 % du nombre d'ATMP au premier trimestre 2013 | 6 |
| 2. Un nombre d'accident du travail avec arrêt indemnisé représentant 73 % des ATMP pour les chefs d'exploitation agricole | 6 |
| 3. Une baisse de 17 % des nouvelles IPP attribuées pour les ATMP des chefs d'exploitation agricole | 6 |
| 4. Une baisse de 2 % du montant des prestations versées au titre des ATMP aux chefs d'exploitation agricole..... | 7 |
| Définitions | 10 |
| Annexe | 11 |

Les tableaux

| | |
|--|---|
| Tableau 1 : Nombre de non-salariés et d'ATMP déclarés..... | 8 |
| Tableau 2 : Nombre d'ATMP avec arrêt et nombre de jours d'IJ par grand secteur d'activité | 8 |
| Tableau 3 : Nombre d'ATMP par taux IPP et par grand secteur d'activité | 9 |
| Tableau 4 : Montants versés pour les ATMP par type de prestation et par grand secteur d'activité..... | 9 |

Télécharger les données au format Excel : 

Les accidents du travail et maladies professionnelles du régime des non-salariés agricoles

Principaux indicateurs par grand secteur d'activité

1^{er} trimestre 2013

Sources de données

Les données proviennent :

- des déclarations d'accidents du travail et de maladies professionnelles des assurés de la MSA ou du groupement des assureurs agricoles (APRIA RSA) figurant dans les fichiers Oreade (ORigines et Evénements des Accidents des Exploitants),
- des fichiers d'affiliations SAEXA de la Ders (Direction des Etudes, des Répertoires et des Statistiques),
- des fichiers prestations Raamses (Régime Agricole d'Assurance Maladie, Statistique Et Santé) de la Ders,

Les tableaux sont établis en fonction des éléments statistiques connus au début d'octobre 2013. Certaines données sont donc susceptibles d'évoluer.

Le champ de la population

L'analyse porte sur l'évolution des accidents du travail et des maladies professionnelles ayant donné lieu à un premier versement dans la période considérée pour la population non-salariée relevant du régime agricole ATEXA de France métropolitaine. Les non-salariés agricoles de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin couverts pour le risque accident du travail par un régime local, ne sont pas affiliés à l'Atexa et ne figurent donc pas dans ces données.

La population non salariée concerne les statuts suivants :

- les chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole,
- les conjoints de chefs d'exploitation travaillant sur l'exploitation,
- les aides familiaux,
- les affiliés âgés de 14 à 16 ans (20 ans dans certaines situations),
- les cotisants solidaires (depuis 2008) : personnes non-salariées agricoles dont l'importance de l'exploitation ne permet pas l'assujettissement au régime de protection sociale des non-salariés agricoles mais qui sont redevables d'une cotisation forfaitaire de solidarité (articles L. 731-23 et L. 731-24 du code rural).

Les données présentées concernent principalement les chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole et sont déclinées pour certains indicateurs sur les autres statuts.

Aucune donnée pour le statut « enfant » n'est présentée car leurs affiliations ne sont pas connues et que très peu d'accidents les concernent.

Une catégorie de risque est attribuée à chaque exploitation ou entreprise. Elle correspond à l'activité principale de l'exploitation. Elles sont au nombre de 25 (voir annexe).

Données présentées

ATTENTION : dans le présent document les données présentées ont été annualisées

Les données du 1^{er} trimestre 2013 présentées ont été transformées pour leur donner une périodicité annuelle. Elles sont comparées aux données du même trimestre de l'année précédente avec une procédure d'annualisation identique.

Les données sur le nombre de non-salariés et sur les accidents du travail et maladies professionnelles (ATMP) avec et sans arrêt sont dénombrées pour tous les statuts non-salariés.

Les données sur le nombre d'accidents avec arrêt indemnisés, sur le nombre des accidents avec Incapacités permanentes partielles (IPP) attribuées pour la première fois et sur les montants des prestations ne sont déclinées que pour les chefs d'exploitation agricole.

Les AT/MP du régime des non-salariés agricoles : Principaux indicateurs par grands secteurs d'activité 1^{er} trimestre 2013 (annualisé)

Au cours du premier trimestre 2013, pour les non-salariés agricoles, le nombre annualisé d'accidents du travail et de maladies professionnelles (ATMP) est en diminution de – 3 %.

Les accidents du travail avec arrêts indemnisés représentent 72,5 % des accidents du travail des chefs d'exploitation agricole. Pour ces derniers, le nombre d'accident ayant donné lieu à attribution d'une nouvelle Incapacité permanente partielle (IPP) est en baisse de 17 % et le montant des prestations versées également en baisse de 2 %.

1. Une baisse de - 3 % du nombre d'ATMP au premier trimestre 2013

Le nombre de non-salariés tous statuts confondus présents au cours du premier trimestre 2013 diminue de - 1,5 % par rapport à la même période en 2012 (tableau 1). Cette diminution est effective pour tous les statuts : - 1,0 % pour les chefs d'exploitation agricole et pour les cotisants solidaires et - 5,6 % pour les autres statuts.

Par rapport à 2012, le nombre annualisé d'ATMP est lui en diminution de – 3,0 % (tableau 1). Cette baisse est effective pour tous les statuts et les secteurs à l'exception des solidaires, + 39,6 %, et des chefs d'exploitations agricoles du secteur forestier (+ 6,7 %) dont les effectifs ont baissé de 3,9 %.

L'indice de fréquence est de 47,5 accidents pour 1 000 non-salariés, en recul d'un demi-point par rapport à 2012. Pour les chefs d'exploitation agricole, ce taux est particulièrement élevé dans les secteurs travaux forestiers avec 135,9 accidents pour 1 000 affiliés.

La répartition par type d'accident évolue peu par rapport au premier trimestre 2012, les accidents de travail représentent 88,9 % des ATMP, diminuant de 1 point au profit des maladies professionnelles, 10,2 % du total des ATMP.

2. Un nombre d'accident du travail avec arrêt indemnisé représentant 73 % du total des accidents du travail des chefs d'exploitation agricole

Les indemnités journalières (IJ) ne sont versées au chef d'exploitation agricole qu'après un délai de carence de 7 jours suivant l'arrêt de travail. Pour le premier trimestre 2013, le nombre d'accidents du travail ayant donné lieu pour la première fois à paiement d'IJ représente 72,5 % du total des accidents. Ce pourcentage est en baisse d'un demi-point comparé à 2012. Le nombre de jours moyen de versement d'IJ est de 80 jours en 2013, il reste stable par rapport à 2012 (tableau 2).

Pour les accidents de trajet, 80,4 % ont donné lieu à versement d'IJ. Ce pourcentage est en hausse de + 3 points, mais cette hausse est à relativiser compte tenu du petit nombre d'accidents de trajet enregistré (204 pour 0,8 % des ATMP). Le nombre de jours moyen de versement d'IJ par accident est en diminution de 23 jours par rapport à 2012.

Sur les 2 568 maladies professionnelles, 41,4 % ont donné lieu à un premier paiement d'indemnités journalières. Ce pourcentage est en baisse de 5 points comparé à 2012. Avec 194 jours le nombre moyen d'IJ annualisé est particulièrement élevé pour les maladies professionnelles. Il évolue peu avec 3 jours supplémentaires par rapport à 2012.

3. Une baisse de 17 % des nouvelles IPP attribuées pour les ATMP des chefs d'exploitation agricole

Au premier trimestre 2013 annualisé, 3 276 nouvelles IPP sont recensées essentiellement pour les secteurs « cultures et élevages ». En comparaison avec 2012, le nombre de nouvelles IPP a baissé de - 16,7 % (tableau 3).

Les accidentés du travail ont bénéficié de 2 728 nouvelles attributions d'IPP en diminution de près de 20 % par rapport à 2012. Au premier trimestre 2013, le nombre de rentes attribuées pour des IPP au moins égales à 30 points est en nette baisse avec - 34,5 % de reconnaissance.

En revanche le nombre d'IPP reconnues relatif à une maladie professionnelle est en évolution de + 12,6 % avec une très forte hausse de + 65,2 % pour les IPP d'au moins 30 points donnant lieu à attribution de rentes.

4. Une baisse de 2 % du montant des prestations versées au titre des ATMP aux chefs d'exploitation agricole

Pour le premier trimestre 2013 annualisé, 72,4 millions d'euros de prestations ont été versées aux chefs d'exploitation agricole, soit une diminution de - 2,1 % par rapport à 2012. Le principal poste est celui des indemnités journalières, avec 54,8 % du total des prestations. Il est suivi par le poste des soins de santé, 23,3 % et par celui des rentes de victimes, 22,0 %. La part des rentes de victimes augmente de 2,5 points au détriment de celle des prestations pour soins de santé (tableau 4).

Les prestations versées pour les accidents du travail représentent 86,3 % du total des prestations. Les maladies professionnelles sont concernées par 12,1 % des prestations et les accidents de trajet par 1,7 %. Cette répartition est pratiquement identique à celle de 2012.

Télécharger les données au format Excel : 

Les ATMP du régime des non-salariés agricoles : Principaux indicateurs par grand secteur d'activité 1^{er} trimestre 2013

Tableau 1 : Nombre de non-salariés et d'ATMP déclarés

| | Nombre de non-salariés | Nombre d'AT/MP annualisé | Taux d'ATMP (‰) | Accidents du travail | Accidents de trajet | Maladies professionnelles |
|--|------------------------|--------------------------|-----------------|----------------------|---------------------|---------------------------|
| Chefs d'exploitations agricoles | | | | | | |
| Cultures et élevages | 431 546 | 22 732 | 52,7 | 89,1 % | 0,8 % | 10,1 % |
| Travaux forestiers | 5 621 | 764 | 135,9 | 91,6 % | 1,0 % | 7,3 % |
| Activités diverses | 29 302 | 2 304 | 78,6 | 89,6% | 0,9% | 9,5% |
| s/total secteurs (exploitants) | 466 469 | 25 800 | 55,3 | 89,3 % | 0,8 % | 10,0 % |
| Autres statuts (hors solidaires) | | | | | | |
| s/total tous secteurs | 43 597 | 968 | 22,2 | 81,8 % | 2,1 % | 16,1 % |
| Tous statuts (hors solidaires) | | | | | | |
| Tous secteurs | 510 066 | 26 768 | 52,5 | 89,0 % | 0,8 % | 10,2 % |
| Solidaires | 59 162 | 268 | 4,5 | 85,1 % | 1,5 % | 13,4 % |
| ENSEMBLE (Tous statuts) | | | | | | |
| Tous secteurs | 569 228 | 27 036 | 47,5 | 88,9 % | 0,8 % | 10,2 % |
| Evolution période comparable année précédente (N/N-1) | | | | | | |
| | Evolution en % | | Ecart en points | | | |
| Tous secteurs | - 1,5 % | - 3,0 % | - 0,76 | - 1,05 | 0,05 | 1,00 |

Source : MSA

Tableau 2 : Nombre d'ATMP avec arrêt et nombre de jours d'IJ par grand secteur d'activité

| | Accidents du travail | | | Accidents de trajet | | | Maladies professionnelles | | |
|--|----------------------|----------------------------------|-----------------------|---------------------|----------------------------------|-----------------------|---------------------------|----------------------------------|-----------------------|
| | Nbre d'AT | % d'AT avec arrêt > 7 jours (IJ) | Nombre de jours d'IJ | Nbre d'AT | % d'AT avec arrêt > 7 jours (IJ) | Nombre de jours d'IJ | Nbre de MP | % d'AT avec arrêt > 7 jours (IJ) | Nombre de jours d'IJ |
| Chefs d'exploitations agricoles | | | | | | | | | |
| Cultures et élevages | 20 264 | 71,9 % | 79,4 | 176 | 86,4 % | 114,8 | 2 292 | 42,2 % | 192,2 |
| Autres activités | 2 764 | 77,1 % | 83,4 | 28 | 42,9 % | 206,7 | 276 | 34,8 % | 216,9 |
| Tous secteurs | 23 028 | 72,5 % | 79,9 | 204 | 80,4 % | 121,5 | 2 568 | 41,4 % | 194,4 |
| Evolution période comparable année précédente (N/N-1) | | | | | | | | | |
| | Accidents du travail | | | Accidents de trajet | | | Maladies professionnelles | | |
| | <u>Evol. en %</u> | <u>Ecart en points</u> | <u>Ecart en jours</u> | <u>Evol. en %</u> | <u>Ecart en points</u> | <u>Ecart en jours</u> | <u>Evol. en %</u> | <u>Ecart en points</u> | <u>Ecart en jours</u> |
| | Nbre d'AT | % d'AT avec arrêt > 7 jours | Nombre de jours d'IJ | Nbre d'AT | % d'AT avec arrêt > 7 jours | Nombre de jours d'IJ | Nbre de MP | % de MP avec arrêt > 7 jours | Nombre de jours d'IJ |
| Chefs d'exploitations agricoles | | | | | | | | | |
| Cultures et élevages | - 5,0 % | - 1,60 | 1,45 | 10,0 % | 3,86 | - 40,79 | 11,0 % | - 5,83 | 4,27 |
| Autres activités | 4,1 % | 6,35 | - 13,44 | - 46,2 % | - 18,68 | 108,92 | - 18,8% | - 2,86 | - 2,06 |
| Tous secteurs | - 4,0 % | - 0,67 | - 0,06 | - 3,8 % | 3,03 | - 22,78 | 6,8 % | - 5,16 | 2,95 |

Source : MSA

Tableau 3 : Nombre d'ATMP par taux IPP et par grand secteur d'activité

| | Nombre total de nouvelles IPP | Nouvelles IPP attribuées dans le trimestre | | | | | |
|--|-------------------------------|--|------------------|---------------------|------------------|---------------------------|------------------|
| | | Accidents du travail | | Accidents de trajet | | Maladies professionnelles | |
| | | Nombre | dont IPP >= 30 % | Nombre | dont IPP >= 30 % | Nombre | dont IPP >= 30 % |
| Chefs d'exploitations agricoles | | | | | | | |
| Cultures et élevages | 3 004 | 2 516 | 340 | 12 | 0 | 476 | 144 |
| Autres activités | 272 | 212 | 32 | 0 | 0 | 60 | 8 |
| Tous secteurs | 3 276 | 2 728 | 372 | 12 | 0 | 536 | 152 |

Evolution période comparable année précédente (N/N-1)

| | Evolution en % | | | | | | |
|----------------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|------------------|---------------|---------------|
| Tous secteurs | - 16,7 % | - 19,7 % | - 34,5 % | - 80,0 % | - 100,0 % | 12,6 % | 65,2 % |

Source : MSA

Tableau 4 : Montants versés pour les ATMP par type de prestation et par grand secteur d'activité

| | Montant total | Répartition par nature de prestations (%) | | | Répartition par type d'AT (%) | | |
|--|---------------------|---|-------------------------|--------------------|-------------------------------|--------------|---------------|
| | | Soins de santé | Indemnités journalières | Rentes de victimes | AT | Trajet | MP |
| Chefs d'exploitations agricoles | | | | | | | |
| Cultures et élevages | 62 788 387 € | 22,7 % | 55,0 % | 22,3 % | 85,8 % | 1,7 % | 12,5 % |
| Autres activités | 9 564 263 € | 26,9 % | 53,2 % | 19,8 % | 89,3 % | 1,5 % | 9,1 % |
| Tous secteurs | 72 352 650 € | 23,3 % | 54,8 % | 22,0 % | 86,3 % | 1,7 % | 12,1 % |

Evolution période comparable année précédente (N/N-1)

| | Evolution en % | Ecart en points | | | | | |
|----------------------|----------------|-----------------|---------------|-------------|---------------|---------------|-------------|
| Tous secteurs | - 2,1 % | - 2,14 | - 0,43 | 2,57 | - 0,28 | - 0,09 | 0,37 |

Source : MSA

Télécharger les données au format Excel : 

Définitions

| | |
|--------------------------------------|---|
| Nombre de non-salariés agricoles | Nombre de non-salariés affiliés et présents au cours de la période considérée : - chef d'exploitation et d'entreprise agricole à titre exclusif, principal ou secondaire - conjoint de chef d'exploitation - aide familial - cotisant solidaire |
| Nombre d'ATMP déclarés | Nombre de nouveaux ATMP déclarés dans la période considérée |
| Taux d'ATMP | Nombre d'ATMP pour 1 000 non-salariés |
| Nombre d'ATMP avec arrêt > à 7 jours | Accident ou maladie professionnelle ayant donné lieu à un premier versement d'indemnité journalière (IJ), au cours de la période considérée, après le délai de carence de 7 jours |
| Nombre de jours d'IJ | Nombre total de jours d'arrêt indemnisés au cours de la période considérée |
| Nombre de nouvelles IPP | Nombre de nouvelles incapacités permanentes partielles (IPP) connues pour la première fois au cours de la période considérée |
| Taux IPP | Taux moyen d'incapacité permanente partielle pour les nouvelles IPP connues au cours de la période considérée |
| Montants des soins de santé | Montants en euros versés pour les soins de santé au cours de la période considérée |
| Montant des indemnités journalières | Montants en euros versés pour les indemnités journalières au cours de la période considérée. |
| Montants des rentes de victimes | Montants en euros versés pour les rentes de victime au cours de la période considérée |
| Montant total ATMP | Somme des coûts soins de santé, indemnités journalières et rentes de victimes versés au cours de la période considérée |

Sigles cités :

APRIA/RSA : Réunion de sociétés d'assurances

ATMP : Accident de travail, de trajet et maladie professionnelle

ATEXA : Accidents du travail des exploitants agricoles

DERS : Direction des Etudes, des Répertoires et des Statistiques

IJ : Indemnités journalières

IPP : Incapacités permanentes partielles

MSA : Mutualité sociale agricole

OREADE : Origines et événements des accidents des exploitants

RAAMSES : Régime Agricole d'Assurance Maladie, Statistique Et Santé

SAEXA : Flux de Suivi des Affiliations des Exploitants Agricoles

Annexe

Catégorie de risque attribuée à chaque exploitation ou entreprise. Elle correspond à l'activité principale de l'exploitation.

- 01 - Maraîchage, floriculture
- 02 - Arboriculture fruitière
- 03 - Pépinières
- 04 - Cultures céréalières et industrielles "grandes cultures"
- 05 - Viticulture
- 06 - Sylviculture
- 07 - Autres cultures spécialisées
- 08 - Elevage bovin lait
- 09 - Elevage bovin viande
- 10 - Elevage bovin mixte
- 11 - Elevage ovins, caprins
- 12 - Elevage porcins
- 13 - Elevage de chevaux
- 14 - Autres élevages de gros animaux
- 15 - Elevage de volailles, de lapins
- 16 - Autres élevages de petits animaux
- 17 - Entraînement, dressage, haras, clubs hippiques
- 18 - Conchyliculture
- 19 - Cultures et élevages non spécialisés, polyculture, poly-élevage
- 20 - Marais salants
- 21 - Exploitations de bois
- 22 - Scieries fixes
- 23 - Entreprises de travaux agricoles
- 24 - Entreprises de jardins, paysagistes, de reboisement
- 25 - Mandataires des sociétés ou caisses locales d'assurances mutuelles agricoles

Dans le présent document ces catégories de risque sont regroupées en trois grands secteurs professionnels :

- **CULTURES ET ELEVAGES**
Codes risques → 01 ; 02 ; 03 ; 04 ; 05 ; 07 ; 08 ; 09 ; 10 ; 11 ; 12 ; 13 ; 14 ; 15 ; 16 ; 18 ; 19 ; 20
- **TRAVAUX FORESTIERS**
Codes risques → 06 ; 21 ; 22
- **ACTIVITES DIVERSES**
Codes risques → 17 ; 23 ; 24 ; 25

MSA Caisse Centrale

**Direction des Etudes, des Répertoires et des
Statistiques**

Les Mercuriales

40, rue Jean Jaurès

Tél. : 01 41 63 77 77

93547 Bagnolet Cedex

www.msa.fr



L'essentiel & plus encore